

Mener une action collective de pré-diagnostics ou diagnostics

Une action de ce type comprend a minima des pré-diagnostics* ou des diagnostics* sur un nombre défini d'entreprises, suivi d'un accompagnement à la mise en œuvre d'actions et des temps d'information et d'échanges collectifs entre les entreprises.

Fiches exemples attachées :

- E1 : Opération "Plus d'idées Moins de déchets"
- E6 : Entreprises Témoins
- E4 : Programme "Réflexe Prévention Déchets"
- E7 : "Programme d'accompagnement collectif" Déchets
- E8 : MAGES

Outils attachés :

- S2B : Annexe technique de la convention (année 1)
- S3 : Exemple de charte d'engagement
- S4 : Trame de convention de partenariat
- S8A : Modèle de l'état des lieux prévention des déchets - espace production
- S8B: Modèle de l'état des lieux prévention des déchets - espace de vente
- S14 : Considérations amont à la réalisation des (pré)diagnostics et orientation prévention des déchets

L'essentiel :

- Pour mener cette action, les étapes principales sont :
- Définir le cadre et les objectifs de l'action (cible, nombre d'entreprises, partenaires, rôles, budget et communication).
 - Recruter les entreprises.
 - Choisir le niveau d'approfondissement (pré-diagnostic ou diagnostic)
 - Réunir pour mutualiser, échanger et trouver des solutions visant à mieux réduire les déchets.
 - Diffuser les résultats à d'autres entreprises, non impliquées dans le projet.

Pré-diagnostic et diagnostic

Le **pré-diagnostic**, plus léger que le diagnostic, se base sur des données disponibles sur le site et oriente l'entreprise vers des interventions simples à mettre en œuvre et/ou vers des études plus approfondies (diagnostic, étude de faisabilité).
Le **diagnostic** repose sur un état des lieux précis visant à définir des objectifs et un plan d'actions. Il peut être complété par des études plus approfondies : étude des alternatives pour atteindre les objectifs par exemple. Il se déroule généralement en 2 étapes avec une visite de site et collecte d'information; puis une partie de traitement de l'information et diffusion d'un bilan. Le diagnostic peut être complété d'une prestation d'accompagnement pour la mise en œuvre du plan d'actions.

Cibles

Cette action peut concerner tout type d'entreprises. Mais, la cible prioritaire sera les TPE / PME peu sensibilisées à la question des déchets et susceptibles d'engager des actions de prévention des déchets. La démarche pourra être menée via une approche par branche professionnelle ou territoire (zone d'activités). Le choix de la cible dépendra de l'état des lieux initial. (M1)

Objectifs

Attention ! Le pré-diagnostic est à distinguer de la visite de contact ou de sensibilisation.

Objectifs individuels pour les entreprises :

- réduire leurs déchets grâce à :
 - la réalisation de pré-diagnostics / diagnostics prévention déchets.
 - l'accompagnement dans la durée (mise en œuvre du plan d'actions issu du (pré)diagnostic, suivi, amélioration).

Objectifs collectifs pour les entreprises :

- Favoriser les échanges et parfois des synergies communes.
- Mutualiser les bonnes pratiques (les activités liées à certains métiers ayant des similitudes).
- Proposer l'organisation de colloque ou réunion technique. (A1)

Pour la collectivité :

- Impliquer les entreprises de son territoire.
- Montrer aux citoyens que les efforts sont aussi partagés par les entreprises.
- Détecter des actions « pilotes » réalisées dans une entreprise et qui pourront être reproduites facilement dans une autre entreprise (dissémination par retour d'expériences pour un même métier. (M12)

NB: les (pré)diagnostics peuvent contribuer à l'état des lieux. (M1)

Gains attendus pour les entreprises

Gains liés à la réalisation d'un (pré)diagnostic :

- Mise en conformité réglementaire.
- Amélioration de l'organisation interne.
- Réduction des coûts liés aux déchets : internes (stockage, moyens humains...), externes (économies de matières premières (achats), prise en charge des déchets, ...).
- Diminution de l'impact environnemental.
- Amélioration de l'image de l'entreprise, auprès des salariés et des clients.
- Amélioration de la qualité de vie au travail : rangement, propreté, sécurité (exemple : suppression de l'usage de substances dangereuses).

Gains liés à l'action collective

- Renforcer les échanges pour des secteurs peu habitués à travailler ensemble.
- Comparer les démarches entre les secteurs d'activités.

Éléments de méthode

Modalités de l'action

Cadrage de l'action	constituer un comité de pilotage avec les partenaires pour co-construire le cadre de l'action	Cible, nombre d'entreprises, programme, type d'intervention et modalités ((pré)diagnostics, réunion, formation), rôles respectifs (notamment qui réalise les (pré)diagnostics)
Partenaires	- Financiers - Techniques	ADEME, Région, DREAL, DIRECCT, Agences de l'eau, Bureau d'études, Associations, relais professionnels
Objectifs chiffrés collectifs	- en terme de réduction - en terme de valorisation - en terme de détournement de traitement ultime	En s'inspirant des objectifs du Grenelle par exemple : 7 % de réduction de la production 75 % de valorisation 15 % de réduction de l'incinération et du stockage
Cohérence avec les programmes existants	Dispositif Plan Programme de prévention des déchets	Collectivité (programme), Conseil Général (plan)
	Actions sectorielles	Garage Propre, Imprim'vert, Press'net, Reflexnature...
Budget	- moyens techniques - moyens humains - plan de communication	En fonction du programme et des objectifs collectifs de l'action définis précédemment. Ex : sous-traitance à un Bureau d'Etudes pour les diagnostics.

Différentes options pour la réalisation des (pré)diagnostics :

- La collectivité réalise les (pré)diagnostics : animateur de programme, stagiaire.
- La collectivité fait appel à un relais professionnel. Le pré-diagnostic peut-être réalisé par un chargé de mission de chambre consulaire ou une organisation professionnelle.
- La collectivité sous-traite à un bureau d'études pour des (pré)diagnostics.
- La collectivité oriente les entreprises vers un diagnostic individuel.

Focus sur une difficulté majeure de l'action : le recrutement

Le « recrutement » des entreprises est une phase primordiale. Sans entreprise, pas d'action ! Très sollicitées, les entreprises doivent pouvoir rapidement cerner leurs intérêts.

- Utiliser les **vecteurs classiques de communication** : internet, presse locale ou spécialisée, réseaux professionnels ou associatifs (CCI, CMA, syndicats professionnels, unions patronales, associations d'entreprises, pôle d'activités, club environnement...).
- Démultiplier les **méthodes** : lettre d'information (individuelle), porte à porte, phoning.
- Organiser une **réunion d'information** à destination des participants potentiels : information sur le programme, sensibilisation à la gestion / prévention des déchets et aux enjeux, témoignages. (M8-S7)

Accompagnement

A l'issue d'un (pré)diagnostic, l'accompagnement vise à :

- Aider l'entreprise à mettre en œuvre et à suivre le plan d'actions décidé.
- Renforcer l'implication : garantie que les actions soient réalisées, récupération des chiffres réels sur les coûts, la réduction et la valorisation des déchets.

Cette prestation peut inclure une animation (sensibilisation, échanges) auprès du personnel pour qu'il puisse s'approprier le plan d'actions envisagé. La restitution des résultats (rapport - avec rendu graphique éventuel) sera adapté au type d'entreprise : téléphone, rendu écrit, sur site.

Echanges et mutualisation entre les entreprises engagées

- Organiser des **temps courts** pour les entreprises impliquées, selon un calendrier établi en début de l'action afin d'échanger sur des problématiques communes et de construire ensemble des solutions autour de pistes d'intervention pour réduire les déchets : acquisition commune, prêt ou échange de matériels entre entreprises, action concertée sur un type de produits (ex : les cartons), même demande auprès des fournisseurs, réseau local d'entreprises visant l'échange des bonnes pratiques...
- Organiser des **visites d'entreprises** engagées dans l'opération.

Calendrier

- Les (pré)diagnostics doivent avoir une durée limitée, et être réalisés à date convenue à l'avance avec l'entreprises.
- Il est préférable de mener tous les (pré)diagnostics sur une même période, permettant ainsi un rendu collectif et éventuellement un travail sur des problématiques / pratiques communes.
- Ne prévoyez pas un calendrier trop court. La disponibilité des cibles est aléatoire.

Bilan et suite de l'action collective

Exemple de bilan possible :

- Synthèses anonymes par entreprise comprenant notamment :
- Bilan consolidé de l'action, en lien avec les objectifs chiffrés initiaux (s'ils existent) ou bilan des initiatives que l'on a identifiées comme déjà mise en œuvre et celles envisagées (partage, essaimage, progression).
- Synthèse des bonnes pratiques (plaquette par exemple) à diffuser aux entreprises engagées, puis plus largement. (M12)

Quelques pistes de suite :

- Autre action collective de diagnostics, en s'appuyant sur le bilan de la 1ère action (autres secteurs d'activités, autres territoires, autres types d'entreprises, autre portée en terme de nombre d'entreprises impliquées).
- Poursuivre avec ces mêmes entreprises sur une autre thématique : management environnemental ([Envol](#), [1 2 3 Environnement](#), ISO 14001¹), éco-conception, Bilan GES (Gaz à Effet de Serre) ou démarche énergie).

¹ ISO 14001 est une norme internationale attestant que l'entreprise a mis en place une gestion environnementale. Pour faciliter l'accès à cette certification, une méthodologie progressive, 1.2.3 Environnement, permettant d'atteindre, par étapes, la certification ISO 14001 a été élaborée. La marque Envol correspond au niveau 1 de cette démarche.

Bon à savoir :

- Ce type d'opération permet d'augmenter la compétitivité des entreprises, de diminuer leur impact environnemental (réduire les déchets à la source), d'augmenter la valorisation des déchets... tout en créant du lien entre entreprises. La seule connaissance du coût de gestion des déchets est un argument pour les réduire.
- Pour bénéficier des [aides](#) financières de l'ADEME, les (pré)diagnostics doivent suivre les cahiers des charges ADEME.

Pour en savoir plus :

- [DIAGADEME](#)
- [Les bonnes pratiques de prévention des déchets](#)
- [8 fiches de bonnes pratiques sectorielles](#)
- [Vidéos d'exemples d'entreprises](#)
- [Les aides de l'ADEME](#)
- [Tableau de suivi des déchets pour une entreprise](#)
- [Passeport Produit – version 2011](#)
- [Ecolabel européen](#)